

Réunion du Comité Directeur du 22 novembre 2023

<u>Présent-es</u>: Pierre-Jean ALLORY, Pascal AUBRY, Vianney BINARD, Briac DENIZET, Isabelle HAMELIN, Laurent LECORNU, Françoise LEFEUVRE, Damien PERNOT, Benoît VASSELIN.

Excusé-es: Lionel CHENEAU, Oliver-James CROOK, Louise HERREMAN-BOUTOT, Jérôme PRIGENT.

<u>Invité-es</u>: Christian BLEUZEN (président du CDJE35), Frédérique DAGOREAU (présidente du CDJE22, absente), Célia MALRY (présidente du CDJE56).

Ordre du jour

1. Demande d'aide à la section échecs de Penn Ar C'hleuz	2
2. Valorisation du bénévolat et déclaration des dons	2
Objectif	2
Références	2
Décisions à prendre	2
Périmètre	
Barème	
Procédure	
Suite à donner	
3. Jeunes	
Championnat de Bretagne 2024	4
Création d'un système de parrainage	
Principe	
Financement	
Intérêt	
Mise en place du Pôle Avenir 2024	
4. Commission régionale d'Appels	5
5. Impression de supports de communication	5
Motivation	5
Signalétique	6
Financement	6
6. Demande d'aide à la création du club de Saint-Jean-Brévelay (56)	6

La réunion est ouverte à 20h en visioconférence.

Demande d'aide à la section échecs de Penn Ar C'hleuz

Pascal AUBRY indique avoir reçu une demande d'aide de la part de la section échecs de Penn Ar C'hleuz pour un renouvellement du matériel utilisé avec les scolaires depuis plus de dix ans.

Il propose que soit accordée une aide d'un même montant que celle qui a été accordée au collège Théodore Monod de Vern s/ Seiche en septembre.

Décision : accord à l'unanimité (8 voix).

2. Valorisation du bénévolat et déclaration des dons

Objectif

Damien PERNOT présente un projet de valorisation du bénévolat au sein de la Ligue pour :

- évaluer au plus juste ce qui est nécessaire à la Ligue pour mener ses actions (ressources financières et humaines) ;
- évaluer au plus juste le coût de chaque action en intégrant le facteur humain (le cas du Bretagne Jeunes est emblématique) ;
- valoriser correctement l'engagement bénévole auprès de sponsors et financeurs des actions de la Ligue.

Références

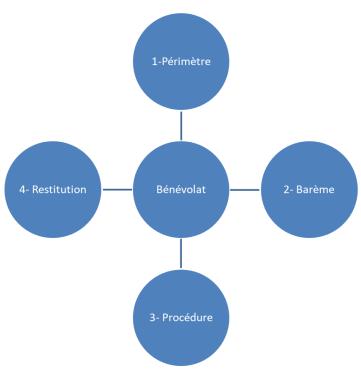
Guide pratique de la valorisation du bénévolat :

https://www.associations.gouv.fr/la-valorisation-comptable-du-benevolat.html

Le Règlement ANC 2018-06 :

https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/realt 2018-06 osbl.pdf

Décisions à prendre



Périmètre

Quelles actions inclure / ou à l'inverse, quelles actions exclure ?

- Temps passé à assumer les rôles du bureau / du CODIR.
- Le temps passé « sur place » pour des compétitions et actions Ligue.
- Le temps passé en préparation et en amont (visites de lieux, gestion des inscriptions, gestion de la compétition, ...
- L'arbitrage est hors champ car déjà adressé par ailleurs.
- Autre?

<u>Décision</u>: on compte tout (lister les tâches/évènements)

Barème

Quelle valeur accorder à 1h de travail bénévole?

- Base de départ à considérer = SMIC + charges associées.
- Possibilité d'établir une grille en fonction des compétences requises / fonction assurée (Installer des tables ne demande aucune qualification. Remplir un dossier de subvention ou assurer la direction de groupe interclubs demande des qualifications à valoriser).
- Valorisation forfaitaire par type d'action ?

Exemple : fédération française des banques alimentaires

BÉNÉVOLAT

La valorisation du bénévolat est effectuée conformément à la règle suivante :

Fonction dirigeant 5 fois le SMIC augmenté des charges patronales
Cadres responsables d'activités 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales
Employés, ouvriers 1,20 fois le SMIC augmenté des charges patronales

Décision : on utilise un taux unique (SMIC chargé) ou un forfait lorsque pertinent.

Procédure

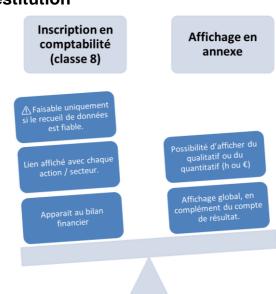
Comment comptabiliser les heures de bénévolat ?

- Estimation « à la louche » action par action ?
- Déclaration de chaque bénévole ?
- Par un outil centralisé ?
- Par une fiche à remplir mensuellement ?

Compromis à identifier pour recueillir une information fiable sans créer une usine à gaz.

<u>Décision</u>: outil à identifier (centralisé avec déclaration déléguée possible).

Restitution



<u>Décision</u>: préférence pour une inscription en comptabilité.

Suite à donner

Le travail continue sur la base des orientations prises avec Vianney et Pascal.

Un vote sur le détail sera organisé lors d'une prochaine réunion du Comité Directeur.

3. Jeunes

Championnat de Bretagne 2024

A ce jour aucune solution n'a été trouvée comportant hébergement et restauration comme cela avait toujours été le cas lors des éditions précédentes.

Une décision doit être prise rapidement pour prévenir les familles des qualifiées.

Création d'un système de parrainage

Briac DENIZET présente un projet de système de parrainage au sein des jeunes breton·nes, inspiré d'une expérience précédente du CDJE44, et qu'il souhaite mettre en place au sein de la Ligue.

Principe

La Ligue associe un·e parrain/marraine et un·e filleul·e. Le·la parrain/marraine (U16, U18 ou U20) doit conseiller son·sa filleul·e (U10, U12), répondre à ses questions, l'aider à analyses ses parties, faire des blitz, ...

Le·la parrain/marraine n'a pas un rôle de « coach » et n'a donc pas de compte à rendre sur la progression du·de la filleul·e.

En échange de sa participation, le·la parrain/marraine aurait le droit à une compensation qui reste à définir :

- Remboursement des frais d'inscription aux tournois se déroulant sur le territoire de la Lique ;
- Bourse de 75€ ou 100€: le·la parrain/marraine peut dépenser un montant de 75€ dans l'univers échecs (matériel, livre, pack-vidéo, cours avec coach, ...) avec remboursement sur facture.

Pour cette première saison, l'idée serait de former 8 couples (parrain/marraine + filleul·e) avec 2 parrains/marraines par département.

Financement

Le coût est difficilement quantifiable car il dépend de la participation des parrains/marraines aux différents tournois.

Intérêt

Les intérêts de cette actions sont multiples :

- Aider les jeunes des « petits » clubs, qui n'ont pas forcément les moyens de s'entraîner. Ils doivent cependant montrer une réelle envie de s'investir!
- Donner le goût du bénévolat aux parrains/marraines, des futurs adultes, car même si il·elles sont « payé·es » pour ce petit job, ça leur donne un avant-goût de l'investissement dans les clubs.
- Favoriser l'élévation du niveau : les filleul·les vont bénéficier des conseils des parrains/marraines, qui eux-elles-mêmes vont pouvoir bénéficier d'aide dans leur pratique du jeu.

Pour cette première année, il a déjà identifié quelques jeunes pour devenir parrain/marraine.

<u>Décision</u>: le Comité Directeur mandate Briac DENIZET pour l'action, avec remboursement des frais d'inscription aux tournois se déroulant sur le territoire de la Ligue, en demandant aux Comités Départementaux de participer à part égale jusqu'à 100€ par parrain/marraine.

Mise en place du Pôle Avenir 2024

Briac DENIZET expose les possibilités de mise en place du Pôle Avenir pour la saison, avec les questions suivantes :

- Quel public pour le Pôle Avenir (tou tes les qualifié es au France jeunes 53 jeunes dont 20 U8/U10 – ou des jeunes sélectionné es par la Ligue)?
- Quelle sélection par la Ligue, sur quels critères (résultats au bretagne jeunes, classement, investissement, ...) ?
- Quel type de cours (présentiel/distanciel, cours ou stages) ?

Décision : le Comité Directeur mandate Briac DENIZET pour mettre en place l'action en appui sur les entraineur es de la Ligue et les responsables jeunes des Comités Départementaux.

4. Commission régionale d'Appels

Pascal AUBRY indique que la Commission Régionale d'accueil a été saisie et souligne son bon fonctionnement (décision rapide et motivée).

5. Impression de supports de communication

Motivation

Pascal AUBRY indique que les précédents supports de communication (roll-ups) fabriqués en 2018 arrivent à bout de souffle et risquent de lâcher à tout moment, et que leur remplacement doit être envisagé.

Ces supports sont utilisés sur tous les évènements de la Ligue : essentiellement le Bretagne jeunes, le Bretagne adultes, le championnat scolaire et on les demande aussi ponctuellement (clubs et Comité Départementaux).

Sur le Bretagne jeunes avec 2 supports aujourd'hui on est vraiment trop juste, il demande à ce que la Ligue dispose de 5 exemplaires pour faire confortablement à toutes les sollicitations.

Signalétique

Il propose de faire de nouvelles impression sous forme de X-banners (plus faciles à transporter et à installer et a priori plus solides) et mettre à jour l'identification graphique de la FFE).



Financement

La dépense n'ayant pas été planifiée au budget prévisionnel, il demande l'accord du Comité Directeur pour engager la fabrication (coût : 240€ TTC).

<u>Décision</u>: considérant l'investissement modéré et la durée de plusieurs années, accord à l'unanimité (8 voix pour).

6. Demande d'aide à la création du club de Saint-Jean-Brévelay (56)

Une demande a été reçue de la part du club de Saint-Jean-Brévelay (56) pour une aide à sa création, exprimant notamment un besoin de financement de pendules pour les interclubs.

Cette demande entre dans le cadre fixé par la Ligue pour l'aide aux nouveaux clubs (maillage du territoire et dynamique du club).

<u>Décision</u>: l'aide est accordée à l'unanimité (9 voix pour), Damien PERNOT contacte le club pour les modalités pratiques.

La séance est levée à 22h20.